



Modernisation de la première et seconde transformation du bois

Soutenir les industriels de la transformation du bois dans leurs projets d'investissements afin d'accompagner la montée en capacité et la modernisation des process industriels.

De quoi s'agit-il ?

L'objectif est de développer l'offre française en matériaux bois dont l'utilisation connaît actuellement une forte croissance, en particulier dans le secteur de la construction. La compétitivité du secteur est indispensable pour assurer la meilleure valorisation possible de la ressource forestière, pour amplifier l'effet « séquestration du carbone » et pour satisfaire les besoins croissants des industries de l'aval et du marché du bois.

Comment en bénéficier ?

Cette mesure est mise en place par le biais d'un appel à projets pour les industries de transformation du bois. Pour candidater à cet appel à projets :

Consultez le cahier des charges, téléchargez le dossier de candidature et déposez votre candidature depuis le site Internet de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Normandie.

Qui peut en bénéficier ?

Les petites et moyennes entreprises, notamment celles dont l'activité principale concerne la première transformation du bois d'œuvre.

Calendrier de mise en oeuvre

L'appel à projets est ouvert depuis le 22 décembre 2020. Les dossiers doivent être déposés **avant le 8 mars 2021, à 12 heures**. La liste des projets retenus sera publiée le **9 avril 2021**.

Liens utiles

Site du ministère de l'Agriculture
Service en charge de la forêt au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Qui contacter en Normandie ?



DRAAF Odile LOBREAUX
02.32.18.95.32/07.62.35.26.28